

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2014

Présents : PILLOUD Claude, SALLAN Jean-Michel, CRETIN Ludovic, MICHEL Pierre , PROST Georges, BRAND Michèle, EPAILLY Stéphane, JEUNET Mélanie, GRILLET Sabine, SEIBERT Ludovic, PORTE Jean-François, SAILLARD Christine, CHENAVAS Andréanne, BOZZONETTI Thierry, COLBACK LEITAO Marie-Paule

Secrétaire : GRILLET Sabine.

1. Approbation du dernier compte rendu :

Celui-ci est adopté à l'unanimité

2. CR commissions :

- Syndicat des Eaux : Pour info, Pierre MICHEL informe du changement des raccords en plomb opéré sur la commune pour un cout de 251 000 € (aucun coût pour la commune).
- Commission travaux :
 - Vestiaires stade : Suite à une entrevue avec le Foot de Chaux du Dombief, la commission a pris connaissance des problèmes rencontrés au niveau des douches et des toilettes, le Conseil décide de faire des essais de changement des tuyaux d'approvisionnement en eau afin de gagner en pression. Plusieurs pistes seront explorées.
 - Projecteurs stade : Entreprise Rigoulot repositionnera les spots.
 - Buvette stade : Des serrures avec clés incopiables seront installées afin de garder fermé l'accès à la buvette ainsi que la mise en sécurité du tableau électrique.
- Communauté de Communes :
 - Le SDIS a fait une présentation des résultats des visites des différents centre de secours
 - Achat de la friche Brechet
 - Gendarmerie : Des travaux d'isolation ont été effectué à la gendarmerie de St Laurent pour un total d'environ 200 000 €.
 - Mise en réflexion de la mutualisation des services entre les communes et la Com Com => mise à disposition d'employés, groupement d'achat, partage de matériel, de compétence...

3. Modalité affouage 2015 / destination des coupes

Le Conseil Municipal décide de la destination des coupes pour l'année 2015 : 3 830 m3 à couper, hêtres et résineux confondus.

Concernant l'affouage 2015, la totalité de la gestion administrative est confiée à l'ONF. La commission doit maintenant chercher des solutions pour la livraison, du fait que l'entreprise GIRARDOT- PROST ne peut plus continuer dans les conditions actuelles (retraite de Georges PROST).

4. Modalité de prêt du matériel communal

La commission communication a fait une proposition de mode de prêt ou de location du matériel communal aux associations et particuliers.

Le conseil a retenu cette grille en précisant que ce règlement peut être appelé à évoluer.

Pour les particuliers, les tarifs sont les suivants :

| | |
|------------------|------------|
| Sono : | 15€ |
| Chapiteau : | 50€ |
| Table+ 2 bancs : | 2€ |
| Barrières : | non louées |

| | | |
|---------------------|-----------------|----------------|
| Salles : | | Ext au village |
| Salle de cinéma : | 50€ | 50€ |
| Cantine : | 80€/1j 120€/2j | 180€/1j ou 2j |
| Salle polyvalente : | 80€/1j 120€/2j | 180€/1j ou 2j |
| Porte d'entrée : | 60€/1j 100 €/2j | 60€/1j 100 €/2 |
| Stade | 45€ | 45€ |

Les associations seront destinataires des conditions de prêts.
Pour tous, une caution de 100 € pour les salles et de 50 € pour le matériel sera demandée.

5. Achat matériel de cuisine pour la cantine :

En vue de renouveler le matériel de cuisine de la cantine suite au diagnostic effectué par l'association CLAQ 39, M. Le Maire a contacté 3 entreprises spécialisées et 3 projets ont été proposés ; sur les 3 configurations, la commission travaux en a retenu une en particulier, celle de l'entreprise BBFC.

Dans ce projet, la Sté BBFC propose un ensemble de cuisson sur mesure comprenant entre autre 1 piano avec 2 feux et 1 plancha, un meuble neutre, un four avec un chariot de rangement, pour la somme de 14 580 €. Le Conseil soulève le problème de fonctionnement de la hotte aspirante existante, un entretien est envisagé, mais le remplacement semble le plus judicieux, le Conseil donne donc compétence à M. le Maire et aux adjoints pour valider le choix du matériel adéquat. :

6. Subventions de fonctionnement au associations :

Ces décisions sont repoussées au prochain conseil.

7. Site internet de la Commune

Jean-Michel et Jean-François ont présenté le site internet de la commune : www.chauxdudombief.fr.

Diverses infos trouveront leurs places : annuaires des commerçants et artisans, présentation des associations, infos pratiques concernant la commune, agenda des manifestations, calendrier des disponibilités des salles. Les actualités seront postées sous forme de blog. Des articles plus conséquents viendront alimenter au fur et à mesure le site.

8. Questions diverses :

- Téléthon : Le Conseil Municipal décide de soutenir l'action de Jean-Louis Michel en donnant une participation de 400 €.
- Ecole : En raison du coût de plus en plus élevé des transports, les enseignants ont pris la décision de ne pas renouveler la classe de mer à Quiberon. En revanche, 1 semaine en classe découverte à Longeville Mont d'Or aura lieu en avril pour 38 élèves (CP -> CM2) pour 265 € par élève (transport = 470 €), la Commune décide de prendre en charge 1/3 du coût du séjour.
- Logement du 1^{er} étage - 22 rue des Saillards : Proposition de dissocier la location du logement et la location du garage. le CM approuve, en revanche, le garage ne pourra être loué qu'à un locataire de l'immeuble.
Le loyer pour le garage est de 40 € / mois.
Le loyer de l'appartement est de 350 € avec 150 € de charges mensuelles.
Le Conseil Municipal mandate le Maire pour signer les contrats de locations.
- Syndicat de Gestion du Lac d'Ilay : La Commune du Frasnais fait part à la Commune de Chaux du Dombief d'un devis concernant des travaux d'entretien de la cabane sur l'île du Lac d'Ilay. Celle-ci demande la participation à hauteur de 500 € sur 1 564 € engagés pour des travaux de nettoyage déjà engagés. La Municipalité demande au Syndicat une présentation du projet dans sa globalité.
- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) le projet consiste en la préservation d'un sentier en bordure de route d'Ilay à Le Frasnais (pas de clôture et autorisation de balisage) la Commune accepte.
- Lettre de remerciement de Christelle Morizot : M. le Maire fait lecture au Conseil d'une lettre de la part de Christelle Morizot remerciant la Commune pour son soutien à son combat contre la sclérose en plaque.
- Goudronnage des cours des particuliers : Jusqu'à présent, la commune prenait en charge la totalité de la partie communale entre la route et la propriété privée. A partir de 2015, le Conseil Municipal ne prendra en charge cette partie que sur trois mètres de large.

La séance est levée à 23h30.